



## racheter les parts suite a donation en indivision

Par **CATMAMINOU**, le **07/11/2012** à **19:29**

Bonsour,

Voila mon soucis, mon pere toujours vivant ma fait donation complete de sa part sur une maison en indivision depuis le dc de ma mere. Nous sommes 4 enfants. Aujourd'hui, mon pere à été placé dans une residence médicalisée suite à un AVC. je souhaiterais racheter les parts les mes freres et ne conserver que les 25% de quote part de mon pere afin que mes freres ne soient pas laissés, car il n y a aucun autre bien en autre compensation.

Mon pere est d'accord,puisque actuellement je suis nu propriétaire mais mon pere en a toujours l usufruit. je souhaiterais connaitre les demarches afin de realiser cet acte. Connaitre les frais de notaires, Y a t il plus value ?

Et surtout comment faire annuler cette donation ou trouver unes solution afin d'effectuer cette transaction et toujours son cout

Dans l'attente de votre reponse

Cordialement